

Séance publique du 22 janvier 2001

Délibération n° 2001-6170

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commune (s) : Saint Priest

objet : **Secteur Mi-Plaine - Programme d'aménagement d'ensemble - Secteur Pelossier - Voies nouvelles - Bilan de la concertation**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) du secteur de Mi-Plaine, institué par délibération en date du 30 janvier 1989, il est nécessaire de réaliser des voies nouvelles dans le secteur Pelossier.

Afin d'obtenir une déclaration d'utilité publique relative à ces ouvrages, le Conseil a délibéré, le 30 octobre 2000, pour ouvrir la concertation préalable et en fixer les modalités en accord avec la commune de Saint Priest ; celle-ci s'est déroulée du 13 novembre au 13 décembre 2000.

Les objectifs du PAE sont la requalification du secteur Mi-plaine et l'équipement des 100 hectares encore vierges sur le périmètre total de 165 hectares.

Les dossiers ont été mis à disposition du public à l'hôtel de Communauté et à la mairie de Saint Priest, aux heures habituelles d'ouverture au public pendant toute la durée de la concertation. Aucune remarque n'a été formulée.

La commune de Saint Priest doit délibérer le 25 janvier 2001 pour examiner le bilan de cette concertation ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 30 janvier 1989 et 30 octobre 2000 ;

Vu les résultats de la concertation préalable qui s'est déroulée du 13 novembre au 13 décembre 2000 ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

Prend acte du bilan de la concertation préalable à la réalisation des voies nouvelles du secteur Pelossier dans le cadre du PAE de Mi-Plaine à Saint Priest.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,